

FORMATION IMMOBILIER · CONFORME LOI ALUR · OUVERTE À TOUS

Les risques du bailleur : DPE, vices cachés, charges et litiges

100 % à distance · 2 heures · **Ouverte à tous** (gestion locative, administration de biens, propriétaires bailleurs, indépendants...) : particuliers, reconversion ou montée en compétences. Attestation de fin de formation remise à chacun — conforme Loi ALUR pour le renouvellement de la carte professionnelle (CCI).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Formation comptabilisée au titre de l'obligation de formation continue Loi ALUR. À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- Actualiser et perfectionner ses connaissances des risques et des contentieux locatifs conformément à l'obligation de formation continue Loi ALUR.
- Maîtriser la garantie des vices cachés, les obligations de performance énergétique et la répartition des charges récupérables.
- Appliquer dans sa pratique les règles de gestion administrative et financière de la location et les voies de règlement des litiges, de la mise en demeure au tribunal judiciaire.
- Sécuriser sa pratique professionnelle, respecter ses obligations légales et déontologiques et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouverte à tous, sans condition d'exercice : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme titulaires de la carte professionnelle (mentions T et/ou G) et collaborateurs soumis à l'obligation Loi ALUR.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Formation accessible à toute personne intéressée par le sujet. Disposer d'un accès internet et d'un navigateur à jour.

DURÉE & FORMAT

2 heures · 100 % à distance (e-learning asynchrone), accessible 7j/7 et 24h/24. Rythme libre. Durée d'accès : **2 ans**.

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne sur formation.popacademy.fr. Accès immédiat à réception du paiement ; pour les dossiers de financement, accès au jour de début de formation prévu dans le dossier.

TARIF

29 € · TVA non applicable, art. 261-4-4^a du CGI. Éligible aux financements (AGEFICE, FIFPL, OPCO EP, FAFCEA selon statut).

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateforme LMS POP ACADEMY : vidéos, supports téléchargeables (PDF), cas pratiques. Test de positionnement initial. Assistance pédagogique par e-mail, chat et téléphone.

ÉVALUATION, SUIVI & SANCTION

Test de positionnement en amont ; quiz à l'issue des chapitres ; suivi du temps de connexion et de la progression (horodatage, contrôle d'assiduité). **Sanction** : attestation de fin de formation remise à chaque apprenant ; conforme Loi ALUR, valable pour le renouvellement de la carte professionnelle auprès de la CCI.

ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : **Theo SUDRE** · theo@popacademy.fr · 05 54 54 40 04. Étude des adaptations possibles avant l'entrée en formation.

[Découvrir la formation →](#)

Indicateurs de résultats — Taux de satisfaction : **97 %** · Taux de complétion : **95 %** (mis à jour en juillet 2026). | **Cadre réglementaire** : Loi ALUR n°2014-366 du 24/03/2014 ; décret n°2016-173 du 18/02/2016 (14 h/an ou 42 h sur 3 ans) ; modules Déontologie (décret n°2015-1090) et Non-discrimination obligatoires.

ATC EDUCATION SAS (POP ACADEMY) · 2 allée Guillaumot, 33650 La Brède · SIREN 980 275 895 · Déclaration d'activité n° 75331582333 (ne vaut pas agrément de l'État) · Certifié **Qualiopi** — Actions de formation (L.6313-1), certificat n° QAL-CERT-980275895-20250926-v1 délivré par Sphinx Certification (accréditation Cofrac n° 5-0675), valable jusqu'au 24/02/2027 · contact@popacademy.fr · 05 54 54 40 04 · formation.popacademy.fr — Programme mis à jour en septembre 2026.

Programme de la formation

4 modules vidéo · 2 QCM de validation · 31 questions · 2 heures

01 Les trois conditions du vice caché

02 Vice apparent, vice caché et sinistre : les distinguer

03 Charge de la preuve, constat et expertise judiciaire

04 Sanctions : réduction de loyer, résiliation, dommages et intérêts

05 Clauses exonératoires, fissures et désordres structurels

06 Le calendrier des interdictions de location

07 Le DPE : réalisation, mention au bail et sanctions

08 L'ordre des travaux et le risque de condensation

09 Travaux en cours de bail : information, refus, indemnisation

10 MaPrimeRénov', éco-PTZ et certificats d'économie d'énergie

11 Loyer, indexation, quittance et traçabilité des encaissements

12 Charges récupérables, régularisation annuelle et dépôt de garantie

13 Assurances, obligations fiscales et archivage

14 Mise en demeure, conciliation et tribunal judiciaire